



Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2022.00119 du 16 décembre 2022

Portant inscriptions et virement de crédits en dépenses et en recettes en section d'Investissement du Budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2022 (DM2)

Le 16 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere TAMA née REUPENA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Miriama TETOOFA née TUHIRO, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOVA, M. Kidjohn TIORI, Nina MAURIN née VAHIMARAE, M. Tinirau ROIHAU, M. Yves TAI YU SING, M. Taiiau TERAATEPO

Procurations : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Raimanutea TINORUA donne pouvoir à Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Taihau MATAIHAU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Mme Imelda DROLLET née PEU donne pouvoir à M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Graziella POULIN née TAUAROA donne pouvoir à M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), M. Tinorua TETUANUITEFARERII donne pouvoir à M. Yves TAI YU SING

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) : Mme Fifi DANY née REUPENA, Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, Mme Marie-France TIHOPI, Mme Stacy BONET, M. Philippe TAUAROA

Mme Nélia MAIARII née TCHE a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 08 décembre 2022

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

Il est proposé de nouvelles inscriptions et virements de crédits en dépenses et en recettes, en section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Ordures Ménagères pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU l'avis du conseil d'exploitation du service Ordures Ménagères et déchets en date du 16/12/2022 ;
- VU le Budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2022 ;
- VU l'exposé du maire,

ADOPTE

Article 1 : De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section de Fonctionnement en Dépenses et Recettes, dans le Budget annexe Ordures Ménagères de la commune pour l'exercice 2022 et mentionnés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
74748-Subv d'équilibre du BG			-36 513 244		74	REC	-36 513 244
011-628482-prestataires extérieurs	-27 913 244				011	DEP	-27 913 244
012-64111-Charge du personnel	-6 000 000				012	DEP	-6 000 000
6541-812- admission en non valeurs	-1 800 000				65	DEP	-1 800 000
673-812-titres annulés	-800 000				67	DEP	-800 000
Sous-Total Opérations Réelles SF	-36 513 244	0	-36 513 244	0			
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
(comptes budgétaires)	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
Sous-Total Opérations d'Ordre SF	0	0	0	0			
Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SF	-36 513 244	0	-36 513 244	0			
en + ou en -	-36 513 244		-36 513 244		0		

Article 2 : De nouvelles inscriptions et des virements de crédits sont effectués en section d'Investissement en Dépenses et en Recettes, dans le Budget annexe Ordures Ménagères de la commune pour l'exercice 2022 et mentionnés dans le tableau suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations Réelles	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
(comptes budgétaires)							
1312-812-202201-acquisition camion poubelle				23 544 980	13	REC	-25 681 868
13148-01-subv d'équilibre du BG			-49 226 848		20	DEP	-1 253 933
2031-812-202002-aménagement déchetterie	-1 253 933				21	DEP	-24 427 935
2135-812-202202-extension casier 2-3	-31 953 786						
2135-812-202204-couverture casier 2	-4 500 000						
2182-812-202201-acquisition camion poubelle	-7 226 329	23 544 980					
2188-812-202203-acquisition équipements	-4 292 800						
Sous-Total Opérations Réelles SI	-49 226 848	23 544 980	-49 226 848	23 544 980			
Opérations d'Ordre	Dépenses		Recettes		Vote du conseil		
(comptes budgétaires)	en -	en +	en -	en +	Chap.		montants
Sous-Total Opérations d'Ordre SI	0	0	0	0			
Total Opér. Réelles + Opér. Ordre SI	-49 226 848	23 544 980	-49 226 848	23 544 980			
en + ou en -	-25 681 868		-25 681 868		0		

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 16 décembre 2022,
Ont signé l'ensemble des 20 membres présents à la séance.

**Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora**



RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 8

Acte rendu exécutoire après publication le :
19 DEC. 2022
.....
**et envoi en subdivision administrative des Iles
Sous le Vent le :**
20 DEC. 2022
.....
Le Maire

This block contains the text of the administrative act, including the dates of publication and forwarding to the administrative subdivision of the Iles Sous le Vent. It also features a circular official stamp of the Commune de Bora Bora, Polynésie Française, and a rectangular box with the text 'Le Maire G. TONG SANG'. A large, dark handwritten signature is written over the stamp and the box.